



4 mai 2021



Discrimination des candidats DYS ?

Encore et encore, les DYS se battent pour leur aménagement aux examens !

La **Fédération Française des Dys (FFDys)** dénonce l'absence de volonté politique à reconnaître les besoins des candidats Dys.

Sans surprise, le décret et la circulaire de décembre 2020 ^[1] concernant les demandes d'aménagements aux examens n'a pas permis la simplification annoncée.

Depuis plus de six ans, la FFDys dénonce la lourdeur et la lenteur administrative pour faire une demande d'aménagements aux examens ainsi que la manière d'évaluer les besoins des élèves et étudiants porteurs de troubles Dys.

En effet, la dernière enquête flash lancée par la FFDys auprès d'un panel de 1000 personnes, montre que 40% des familles attendent encore, fin avril 2021, une réponse à leur demande et 15% d'entre elles ont reçu un refus total ou partiel non motivé. On peut ainsi s'étonner du nombre important de jeunes qui se voient refuser des aménagements aux examens alors qu'ils ont bénéficié d'adaptations sur le temps scolaire tout au long de l'année.

Par exemple, dans l'académie de Paris, les demandes des candidats « dyslexiques » sont systématiquement refusées, même pour un simple temps supplémentaire. Pire, des élèves scolarisés dans un dispositif d'accompagnement adapté pour les élèves Dys, ULIS (TSLA) dans un établissement de l'académie de Limoges ont reçu, comme en 2019, des refus d'aménagements pourtant notifiés sur le GEVASCO pour la MDPH.

Cette situation est particulièrement injuste. Elle déclenche de réelles souffrances pour les élèves et leur famille et amène du stress aux futurs candidats. Elle ne correspond pas à l'esprit de loi de 2005, à celle de 2013 sur la refondation de l'école qui prônent la non-discrimination et l'égalité des chances dans une école inclusive et va à l'encontre de la CIDPH, Convention internationale relative au droit des personnes handicapées, ratifiée par la France en Février 2010 et qui prime sur la loi française.

La Fédération Française des Dys constate que le problème n'est toujours pas résolu et ce malgré les interventions régulières de la Secrétaire d'État, Sophie Cluzel, de la Défenseure des Droits et de la médiatrice de l'Éducation Nationale auprès des centres d'examens et rectorats.

La FFDys dénonce des pratiques disparates d'un rectorat à un autre, privant les élèves porteurs de troubles Dys du droit constitutionnel d'équité sur le territoire français. Nous constatons notamment

.. / ...





que dans certaines académies, les procédures simplifiées n'ont pas ou peu été mises en place, encore moins pour l'année à venir.

Enfin, la FFDYS ne peut que s'insurger des envois tardifs des notifications qui privent les élèves ou étudiants en situation de handicap de certaines possibilités de recours par le peu de temps entre leur réception et les premières épreuves.

La FFDys accompagne les familles dans leurs démarches, pour des recours auprès de l'autorité académique et de tribunaux.

[1] Aménagements aux examens – 4 déc. 2020 – Publication du décret et de la circulaire : <https://www.ffdys.com/actualites/amenagements-aux-examens-4-dec-2020-publication-du-decret-et-de-la-circulaire.htm>



EN SAVOIR PLUS

« Troubles DYS, les refus des aménagements aux examens augmentent année après année »
<https://www.ffdys.com/actualites/troubles-dys-les-refus-des-amenagements-aux-examens-augmentent-annee-apres-annee.htm>

À propos des troubles DYS

Les troubles des apprentissages, souvent appelés « troubles Dys » sont des troubles cognitifs spécifiques qui affectent le langage oral (dysphasies) le langage écrit (dyslexies) la coordination du geste et les troubles visuo spatiaux (dyspraxies/TDC) ou encore de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

À propos de la FFDys

La FFDys regroupe 7 associations et leurs antennes (150) sur le territoire, dédiées aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages, en particulier la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie.

La FFDYS est membre du Collectif Handicaps des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés et siège au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées). La Fédération est membre de l'European Dyslexia Association (40 organisations dans 24 pays en Europe).

Composée de bénévoles, la FFDYS agit depuis près de 22 ans pour faire connaître et reconnaître les troubles DYS, avec pour objectif d'améliorer la prise en charge et l'insertion scolaire et professionnelle des enfants et adultes. Appuyée par un comité scientifique composé de chercheurs, de praticiens et d'experts de l'Education et de la Santé, la Fédération est l'interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics, a permis d'importantes avancées pour la reconnaissance et la prise en charge des troubles cognitifs.

